

# Ville de Malakoff



## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 12 février 2025

Objet : Avenant à la convention d'objectifs et de financement entre la ville de Malakoff et la CAF portant sur le Plan d'Aide Exceptionnel en Investissement (PAEI) pour les Établissements d'accueil du Jeune Enfant (EAJE), concernant la crèche Keller

Nombre de membres composant le conseil :	<b>N° DEL2025_2</b>
<b>39</b>	
En exercice:	<b>39</b>
Présents:	<b>33</b>
Représentés (ayant donné mandat):	<b>6</b>
Absent excusé (sans mandat):	<b>0</b>
<b>Arrivée en Préfecture le :</b>	
<b>Publiée le :</b>	
<b>Exécutoire le :</b>	

L'an deux mille vingt cinq, le douze février à 19 heures00, les membres composant le Conseil Municipal de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Jacqueline BELHOMME**, Maire.

### Etaient Présents :

Mme Jacqueline Belhomme - Mme Sonia Figuères - M. Rodéric Aarsse -  
Mme Corinne Parmentier - M. Dominique Cardot - Mme Vanessa Ghiati  
- M. Antonio Oliveira - Mme Bénédicte Ibos - M. Saliou Ba -  
Mme Jocelyne Boyaval - M. Jean-Michel Pouillé -  
Mme Dominique Trichet-Allaire - M. Michel Aouad -  
Mme Virginie Aprikian - M. Farid Hemidi - Mme Catherine Morice -  
Mme Carole Sourigues - M. Pascal Brice - M. Loïc Courteille -  
M. François Thomas - M. Grégory Gutierrez - Mme Julie Muret -  
Mme Nadia Hammache - M. Nicolas Garcia - Mme Héla Bel Hadj  
Youssef - M. Martin Vernant - M. Aurélien Denaes -  
M. Anthony Toueilles - M. Gilles Bresset - M. Roger Pronesti -  
Mme Emmanuelle Jannès - M. Olivier Rajzman - Mme Charlotte Rault

### Avaient donné mandat :

Mme Fatiha Alaudat à M. Dominique Cardot  
M. Michaël Goldberg à M. Grégory Gutierrez  
Mme Tracy Kitenge à Mme Sonia Figuères  
M. Hugo Poupard à Mme Vanessa Ghiati  
Mme Fatou Sylla à Mme Catherine Morice  
M. Stéphane Tauthui à M. Pascal Brice

Secrétaire de séance : Mme Sourigues en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

# Ville de Malakoff



## CONSEIL MUNICIPAL Séance publique du 12 février 2025

### Registre des délibérations Délibération n° DEL2025\_2

Objet : Avenant à la convention d'objectifs et de financement entre la ville de Malakoff et la CAF portant sur le Plan d'Aide Exceptionnel en Investissement (PAEI) pour les Établissements d'accueil du Jeune Enfant (EAJE), concernant la crèche Keller

#### Le conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

**Vu** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

**Vu** la convention d'objectifs et de financement (investissement Plans Crèches) en date du 19/09/2022 entre la ville de Malakoff et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) portant sur le Plan d'Aide Exceptionnel en Investissement (PAEI) pour les Établissements d'accueil du Jeune Enfant (EAJE), concernant la crèche Keller (anciennement dénommée Wilson) ;

**Vu** la délibération n°DEL2022\_110 du 19 octobre 2022 autorisant Madame La Maire à signer ladite convention ;

**Vu** le projet d'avenant proposé par la CAF, en annexe de la présente délibération ;

**Vu** l'avis des commissions municipales compétentes ;

**Considérant** que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) souhaite modifier les modalités d'intervention et de versement de la subvention plans crèche pour les Établissements d'accueil du Jeune Enfant (EAJE) ;

#### Après en avoir délibéré,

**Article 1 : APPROUVE** les termes de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement (investissement Plans Crèches) en date du 19 septembre 2022 entre la ville de Malakoff et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) portant sur le Plan d'Aide Exceptionnel en Investissement (PAEI) pour les Établissements d'accueil du Jeune Enfant (EAJE), concernant la crèche Keller.

**Article 2 : AUTORISE** Madame la Maire, ou son représentant délégué à signer ledit avenant.

**Article 3 : DIT QUE** les recettes en résultant seront imputées sur les crédits ouverts aux budgets de des exercices concernés.

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité, soit 39 voix pour.

Fait et délibéré à la date ci-dessus  
Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme au registre

La Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa notification.

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire de Malakoff dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télerecours citoyens accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)